

Communiqué de presse



PRÉFET DU JURA

Lons-le-Saunier, le 3 juin 2016

Le préfet du Jura a pris un arrêté interdisant la pêche sur la rivière Bienne

Le préfet du Jura a pris un arrêté préfectoral portant interdiction de la pêche jusqu'au 18 septembre 2016 (date de la fermeture de la pêche en première catégorie) sur la Bienne, depuis la commune de Saint Claude (barrage d'Etable) et jusqu'à la commune de Lavancia-Epercy (pont des carrières Di Lena).

Une mortalité anormale de truites a été signalée à la fin du mois de mai 2016 sur la rivière. Des pêcheurs locaux et l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), ont notamment dénombré des poissons morts et mycosés au niveau de l'usine hydroélectrique de Lavancia.

Depuis l'épisode de mortalité de 2012, l'ONEMA et la fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (FJPPMA) réalisent des protocoles de suivi permettant de quantifier les mortalités.

Les constatations de l'ONEMA, sur plusieurs sites d'observation de la rivière, faisaient état le 23 mai 2016, d'une vingtaine de truites mortes et d'une quinzaine de poissons malades. D'autres constats ultérieurs ont abouti à des résultats montrant le maintien d'une mortalité significative.

Les premiers résultats des analyses menées par le laboratoire départemental d'analyses, sollicité par la FJPPMA, indiquent que des pathogènes bactériens et parasitaires seraient en cause.

Les services de l'État, la FJPPMA et le parc naturel du Haut-Jura restent mobilisés pour tenter d'identifier les multiples causes de ces mortalités afin de mettre en œuvre un programme de suivi et un plan d'action sur la Bienne.

PRÉFECTURE DU JURA

8, rue de la préfecture
39030 LONS LE SAUNIER
CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00

✉ : prefecture@jura.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : consultez notre site internet www.jura.gouv.fr, rubrique « horaires »



@Prefet39